

# Soroptimist Project Matching

## Directives



# Soroptimist Project Matching

## Directives

### 1. LE PROJECT MATCHING EN BREF

Soroptimist Project Matching est un **réseau** au sein duquel **une assistance peut être offerte ou demandée pour mener à bien des projets soroptimist**. L'objectif de cette collaboration est **d'associer des Unions/Clubs/Clubs individuels de la Fédération européenne**, plus précisément de rapprocher ceux qui ont besoin d'une assistance pour un projet local, et ceux qui peuvent apporter leur aide. Le Project Matching permet aux Unions/Clubs/Clubs individuels soroptimist de **travailler ensemble** pour **répondre aux besoins des femmes et des filles**. Il encourage les Clubs à **soutenir le travail exceptionnel et durable d'autres Soroptimist**.

Grâce au Project Matching, les Soroptimist de toute la Fédération du SIE peuvent recevoir de l'aide pour leurs projets et en proposer. **Même si ce soutien prend principalement la forme de fonds, il existe bien d'autres moyens d'offrir son aide**. Les échanges peuvent aussi porter sur **des compétences, l'offre de savoir-faire, le partage de conseils et de bonnes pratiques, des visites, etc.** La liste est infinie.

Le Project Matching est un moyen pour les Unions/Clubs/Clubs individuels de travailler ensemble, et de partager des informations sur leur pays, leur communauté et leurs projets.

### 2. PARTICIPATION ET PROCÉDURES

#### a. Recherche de soutien

Les Unions/Clubs/Clubs individuels recherchant un soutien envoient leurs propositions de projet à l'Équipe de Programme. Celle-ci évalue le projet, et il relève de sa responsabilité de communiquer et de demander plus d'informations aux clubs avant d'accepter le projet et de le télécharger sur le site Web du SIE.

#### b. Offre de soutien

Les Unions/Clubs/Clubs individuels qui souhaitent soutenir un projet doivent passer en revue la liste des projets éligibles sur le site Web du SIE. Ils peuvent contacter l'Équipe de Programme du SIE via le site.

#### c. Critères d'éligibilité pour bénéficier d'un soutien

- Le projet doit être un projet soroptimist du SIE. Il doit être préparé et mis en œuvre par des membres Soroptimist. Il ne peut s'agir d'une demande de fonds pour une autre organisation.
- Le but du projet doit être de transformer la vie de femmes et/ou de filles.

- La candidature doit être remplie par l'Union/le Club/le Club individuel soroptimist du SIE qui demande le soutien.
- Les propositions et la communication doivent être effectuées en anglais et en français. Les projets soumis sont traduits en anglais ou en français par le SEP.

### 3. RÔLE DU SEP ET DE L'ÉQUIPE DE PROGRAMME

L'Équipe de Programme du SIE reçoit les propositions de projet et les passe en revue. Elle évalue chaque projet.

Une fois un projet accepté, le SEP le met en ligne sur le site du SIE. Il relève de la responsabilité de l'Équipe de Programme de résumer les informations du projet proposé pour sa mise en ligne. L'Équipe de Programme est **responsable de la mise à jour des informations** relatives aux projets dans la base de données, et de la supervision de la base de données de projets et de leurs impacts. Elle doit aussi fournir à l'Union/au Club/au Club individuel offrant le soutien des rapports de l'Union/du Club/du Club individuel qui en bénéficie.

### 4. TRANSFERT DES FONDS ET ACCORD RELATIF AU PROJET

Le SEP aura un rôle de facilitateur pour rapprocher des Unions/Clubs/Clubs individuels du SIE dont les besoins correspondent, mais il n'interviendra pas dans le transfert des fonds à l'Union/au Club/au Club individuel bénéficiaire. Le transfert se fera directement d'un club à l'autre. Pour que le SEP puisse jouer son rôle de facilitateur, il est important que les Unions/Clubs/Clubs individuels garantissent une transparence totale des informations financières.

Pour garantir le bon fonctionnement du partenariat, l'Union/le Club/le Club individuel soutenu (qui reçoit l'aide) **signera un accord** avec le SEP. Cet accord détaille ce qui est attendu des deux partenaires.

### 5. RAPPORTS

Il sera demandé aux Unions/Clubs/Clubs individuels d'envoyer au SEP un rapport initial sur l'avancement du projet et l'utilisation des fonds/de la contribution. Il relève de la responsabilité de l'Équipe de Programme du SIE de rappeler aux Unions/Clubs/Clubs individuels d'envoyer leurs rapports. La date à laquelle le premier rapport sera demandé dépendra de la durée du projet. Des rapports supplémentaires seront programmés si nécessaire si le projet n'est pas terminé après six mois. **Si les rapports ne sont pas envoyés, les Unions/Clubs/Clubs individuels seront inéligibles à toute aide supplémentaire.**